Bibliothèque anarchiste

Le Droit social
Communications du 16 avril 1882
16 avril 1882

extrait le 11 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°10 du *Droit social*
Le Droit social, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l'histoire de France.

bibliotheque-anarchiste.com

Communications du 16 avril 1882

Le Droit social

16 avril 1882

Table des matières

Droit social **3**

Groupe Marie Ferré **4**

Saint-Étienne **5**

Fédération socialiste-révolutionnaire lyonnaise **6**

Adresses diverses **7**

Groupe anarchiste révolutionnaire des Laumes (Côte-d'Or) 7

Adresses diverses

Groupe anarchiste révolutionnaire des Laumes (Côte-d'Or)

Compagnons rédacteurs,

Nous nous faisons un devoir de répondre à votre appel et de vous féliciter dans votre entreprise. Quand donc, tous les travailleurs ayant conscience de leurs droits, flétriront sans pitié cette gent capitaliste et bourgeoise qui, de jour en jour, nous asservit de plus en plus pour paralyser nos efforts, et qui pour annihiler notre pensée emploie les moyens les plus odieux…

Mais, sachons résister et tenir bon sur le terrain révolutionnaire, car de tous côtés retentit un cri de guerre à mort contre tous ces féroces exploiteurs, et nous leur montrerons, à ces satyres, que nous connaissons nos droits et que nous saurons les revendiquer. Quand arrivera le jour de la délivrance, ce jour-là, sans trève ni pitié, nous accomplirons notre tâche, aussi pénible soit-elle. Soyons compatissants pour les opprimés et anéantissons les oppresseurs.

L. B.

Fédération socialiste-révolutionnaire lyonnaise

Les secrétaires correspondants des sections de Perrache, la Croix-Rousse, les Brotteaux et la Guillotière, sont invités à se réunir le mercredi 19 courant au local habituel de la section de la Guillotière, à 8 heures du soir. Urgence.

PEILLON.

Réunion de la section de la Guillotière le lundi 17 courant, au local habituel, à 8 heures du soir.

Droit social

Réunion publique jeudi 20 avril, salle de la Perle, place de la Croix-Rousse.

Ordre du jour :

1° Du *Droit social* et de son but ;

2° De la propagande par le fait.

La Commission.

Groupe Marie Ferré

Compagnons rédacteurs,

Nous comptons sur votre obligeance pour l'insertion de cette note dans le *Droit social* :

> Malgré l'espace du temps écoulé depuis la manifestation Blanqui nous ne l'avons point oubliée et nous nous empressons d'adresser à la citoyenne Louise Michel la somme de cinq francs, que nous a remis à cet effet le groupe révolutionnaire de la Croix-Rousse, rue du Chariot-d'Or.
>
> Le groupe Marie Ferré y joint également la même somme pour subvenir aux frais du procès intenté par un gouvernement d'intrigants et de voleurs.
>
> LE GROUPE.

Saint-Étienne

La note suivante devait paraître dans notre dernier numéro, c'est par erreur qu'elle n'a pas été insérée :

> Citoyen rédacteur,
>
> La chambre syndicale des mouleurs et modeleurs de Saint-Étienne proteste contre les insertions faites par divers journaux en ce qui concerne notre situation : MM. les patrons n'ont pas rendu de réponse à nos demandes, craignant peut-être de se mettre en rapport avec notre chambre syndicale, ils ne demandent que des délégués pour ce qui concerne la réglementation de la journée à dix heures. En ce qui concerne les heures supplémentaires, ces messieurs n'ont donné aucune réponse.
>
> Salut et solidarité.